

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Matteau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/763042fcc1be000c10ae2367>

Date d'obtention : 2024-02-20 22:50:16

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto permet aux intervenants scolaires d'agir rapidement (efficacité) en première ligne en conformité avec la LIP. Elle accélère la prise en charge. Elle permet surtout de diminuer ou éviter la propagation des images ou vidéos (en aucun temps, elles doivent être consultées par un intervenant). Cette méthode permet aussi de diminuer ou d'atténuer les conséquences sur les jeunes impliqués. Les différents outils nous permettent de dresser un portrait rapide de la situation (impulsif ou malveillant). C'est un précieux partenariat entre les écoles, le service de police et le DPCP. Grâce à l'aide mémoire qui nous guide et à la grille d'intervention, nous sommes guidés dans nos interventions et cela nous permet de supporter les jeunes impliqués. Cela nous donne de l'assurance comme intervenant pour faire la lumière sur: l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Nous pourrions ainsi constater la gravité et l'urgence d'agir. Il y a également des distinctions entre un acte malveillant et impulsif. Les outils offerts nous guident. De plus, nous devons assurer la sécurité (intégrité physique et psychologique) de tous les jeunes impliqués. Nous nous devons d'être rassurant, bienveillant et empathique. C'est un processus qui offre une méthode alternative à la judiciarisation.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a plusieurs nuances, toutefois notre rôle est d'accueillir la dénonciation des élèves (et pas celles de parents), nous sommes des intervenants scolaires de 1re ligne. Il faut prendre le temps de recevoir les propos des témoins et/ou de la victime (rencontre individuelle), d'utiliser la grille avec chacun pour nous guider. Dès que nous sommes en présence d'un acte malveillant, nous contactons les policiers et nous ne recueillons pas le propos de l'instigateur via la grille. Nous nous devons de confisquer son appareil (le faire éteindre et le mettre dans le sac prévu).

J'ai beaucoup apprécié les différentes situations et de confronter tout au long des mises en situation mes réponses en me guidant par les outils offerts. Cela me permettait une meilleure appropriation.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, c'est l'étape de compléter la grille d'évaluation qui me semble l'étape la plus délicate car il faut mettre un climat de confiance, recueillir des confidences sensibles... Il faut vraiment être dans une posture de soutien et bien évaluer l'étendue pour agir adéquatement.

Également, nous devons parler lors de l'intervention au jeune instigateur... il faut être prudent pour vraiment comprendre l'intention... sans entrer dans la grille d'évaluation si nous pensons être dans une situation malveillante.

Faire un retour aux parents est également très délicat dans ce genre de situation.

Bref, chaque événement sera différent et l'étape délicate sera différente selon ce qui se présentera à nous et le contexte.